1ère. ANNÉE, No. 4. MANITOBA. JEUDI 22 JUIN, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

PREMIER FRAGMENT.

10 Octobre 18...

Fragment de l'histoire du Solitaire.—Maitre le Doux.—La Creation.—La chute de l'homme, ses conséquences.—Le Déluge.—Le Peuple de Dieu.—La Loi donnée.—Etat du monde.—L'éducation de maitre le Doux.—Ses sentiments.

Trouverai je ici le repos? Cette maison arrangée à ma guise, située d'une manière délicieuse, assez loin de toutes ville pour ne pas entendre le bruit, isolée, pour ainsi dire entre la mer et la terre, séra-t-elle ma demeure jusqu'à la fin? Je le souhaite. Que la vie coule ici sans ces joies auxquelles je ne crois plus, il est vrai, mais au moins sans grands chagrins...? Que puis-je redouter...? N'ai-je pas épuisé toutes les coupes de l'amertume? N'ai-je pas trainé mon existence de déceptions en déceptions, de douleurs en douleurs? Ma mère ne s'est point penchée sur mon berceau, je n'ai pas sucé son lait, je n'ai point reçu les caresses de mon père, il succombait sur la terre étrangère tandis que l'incendie révolutionnaire dévorait le toit de la nourrice à laquelle il me confia. Echappé à la mort, grâce à la pitié d'un soldat, c'est à un autre soldat que j'ai dû de recevoir une éducation soignée, c'est de sa mère que j'ai appris à prier Dieu; et, cette autre providence, ne l'ai-je pas perdue alors que je suivais son fils sur les champs de bataille?

Mon père adoptif, mon bon colonel, ne l'ai-je pas vu tomber sous le feu de l'ennemi, presque à mes côtés! Cette épée que je contemple n'est-elle pas la sienne...!

Seul, je me suis avancé dans la vie, et alors qu'elle était parvenue à moitié, n'ai-je pas vu mourir entre mes bras celle qui me l'avait rendue si douce pendant huit ans! Que me reste-t-il d'elle? Ce portrait et un souvenir que jamais le temps n'effacera. Chère Alice, n'avez-vous pas comme moi assisté à l'agonie de ces deux petits êtres que vous aimiez plus que moi encore; n'avez-vous pas tenu sur vos genoux le corps inanimé de notre petite Marie; n'avez-vous pas reçu le dernier soupir de Gustave? Vos douleurs vous ont tuée, Alice; et moi? J'ai supporté votre mort...! Et moi, j'ai pu vivre sans vous, sans Marie, sans Gustave..! La plaie de mon cœur ne s'est pas fermée, oh! non, je le sens; mais Dieu a voulu prolonger une existence sans autre consolation que lui, sans autre but que l'Eternité. Alice, vous m'apprites la résignation sur la tombe de Marie, vous m'enseignâtes à espérer auprès du lit funèbre de Gustave. Votre dernière parole, votre dernier regard ont été pour le ciel, Alice; vous m'appelez à ce lieu de repos véritable, js m'achemine vers vous; la route me parait longue, mais je ne la quitte pas.

La gloire!... je l'ai connue, plus d'une fois, elle m'a couronné sur les champs de bataille eh bien! qu'est-elle? Une fumée qui passe comme le plaisir et ne laisse rien après elle.

J'ai largement payé ma dette à mon pays, mon sabre peut dormir en paix; j'ai joui de tout j'ai gouté de tout; toutes les joies ont été à mon usage, je dirais presque toutes les grandeurs. Eh bien! le repos, le calme de l'âme et du cœur, voilà ce que je demande à Dieu, en attendant le repos qu'il promet à ses serviteurs dans son sein.

J'espère dans le calme de cette solitude; j'y vivrai seul, non point en dehors des hommes, mais loin du tumulte de leurs passions. Je ne crains point l'approche de mes semblables, j'aime les habitudes simples des habitants des campagnes, je veux essayer de leur faire du bien, je travaillerai pour eux. Ce pays me plaît, il est éloigné des centres de corruption, et déjà j'ai pu voir qu'il compte nombre de braves gens.

J'ai pour voisin un bon fermier que j'estime, car son cœur est droit et sa vie honnête. Maitre Le Doux est père d'une nombreuse famille qu'il élève avec soin, ses terres sont tenues avec intelligence; s'il n'est pas riche, il est au moins aisé, et l'aisance n'est elle pas presque la richesse?...

Ce matin, je revenais du Grand-Tertre où j'avais poursuivi un lièvre; j'avais chaud, et j'ai été charmé de m'asseoir à coté de mon voisin qui laissait reposer les bœufs de sa charrue. J'ai bu avec plaisir un verre de son petit cidre, et nous nous sommes partagé un bout de saucisson qu'Herman avait glissé dans ma carnassière; la conversation s'est engagée.

— Il faut avouer, Monsieur Hervé, que le bon Dieu a bien fait de créer les bœufs et les chevaux, car sans eux le cultivateur aurait de la peine à faire pousser le blé dont il nourrit lui et les autres. Mais je ne vois pas pourquoi il lui a plu de rendre la terre si ingrate et si dure à l'homme.

—Etes-vous bien certain, maitre Le Doux qu'il en ait été toujours ainsi? Moi, je ne le crois pas.

Maitre Le Doux m'a regardé.

—Non, je ne le crois pas, vous dis-je. La terre n'est devenue ingrate que par la faute de l'homme.

—Et comment?

—Ecoutez-moi un peu. Dieu a créé toutes choses de rien en six jours; comme vous le savez, il se reposa le septième. Après avoir créé et ordonné tout ce qui existe, le Ciel, la terre et les animaux, il fit l'homme à son image et ressemblance, et lui donna la femme pour compagne; il les plaça dans un jardin délicieux, rois du monde, maitres absolus; tout être vivant obéissait à Adam et la terre se couvrait de fruits et de fleurs pour le nourrir et le réjouir; et, s'il travaillait, car le travail existait déjà pour lui, ce travail était doux et agréable, il n'avait pas plus à vaincre la dureté de la terre qu'à craindre l'intempérie des saisons, ses jours coulaient heureux, il vivait facilement en présence de Dieu. Mais qu'arriva-t-il?

—Eve mangea la pomme et Adam aussi: Est-ce cela que vous voulez dire? reprit maitre Le Doux, avalant un verre de cidre et me regardant d'un air fin.

—A peu près; l'homme devint coupable en transgressant la loi que son créateur lui avait imposée. De là le mal et le changement de toute chose.

Chassé du Paradis terreste, Adam ne vit plus la terre soumise à son empire; de soumise, elle devint rebelle; la douleur, la misère, la mort furent le partage de l'exilé, et, non-seulement le sien, mais aussi la condition de toute sa race.

—Quoi! Monsieur Hervé, vous croyez que pour une faute aussi légère que celle-là, Dieu a pu condamner Adam et toute sa race à des peines aussi cruelles que celles qu'il souffrit et que nous souffrons nous-mêmes?

—Très-certainement, maitre Le Doux, je crois et à la désobéissance de l'homme et à sa juste punition, et aux conséquences de la punition de cette faute.

D'abord, la faute n'était pas légère. Dieu n'avait prononcé qu'une seule défense. *Tu ne mangeras pas du fruit de cet arbre, car le jour où tu en mangeras, tu mourras de mort.* Voilà la seule restriction apportée par le Seigneur à la liberté de sa créature.

L'observance de la loi était facile, vous en conviendrez, maitre Le Doux. Bien coupable fut celui qui la transgressa.

Mais comment, dans quelles circonstances cette défense fut-elle violée? Rappelez vos souvenirs. Le démon sous la forme d'un serpent s'adresse à la femme. Il nie la parole de Dieu; *vous ne mourrez point;* il fait appel à son orgueil: *vos yeux s'ouvriront, vous serez comme des Dieux connaissant le bien et le mal.* A son tour, Eve tente Adam, ils mangent le fruit, trangressent la loi, cèdent à toutes les convoitises, et surtout à l'orgueil. Ils veulent être comme des Dieux!...... Ils bravent Dieu...... Ils oublient les peines attachés à la transgression de la loi, ils s'exposent à la mort!......ils encourent la rigueur de la justice divine.

A Continuer.

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

Séance du 24 Mars 1871.

M. SUTHERLAND propose une addresse à Son Excellence demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le Lieutenant-Gouverneur, depuis son arrivee dans le pays jusqu'à ce jour.

Le Secrétaire Provincial répond que la correspondance est très volumineuse, comprenant plus de 130 dépêches envoyées par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et un égal nombre reçues du Secrétaire d'Etat. Si l'hon. membre veut dire quelle partie de la correspondance il désire avoir, elle lui sera donnée, en autant que l'intérêt public pourra le permettre.

M. SUTHERLAND ne sait pas quelle partie demander: mais il pense que sur un tel nombre de dépêches il doit y en avoir quelques-unes dont la publication intéresse le bien public.

L'Orateur dit que dans ces matières-là, il est d'habitude d'être plus défini.

M. SUTHERLAND demande au Ministre des Travaux Publics si des contrats ont été donnés pour la construction des ponts; si oui, à qui ils l'ont été; et si des avis publics ont été donnés de manière à ce que des soumissions fussent offertes.

Le Ministre des Travaux Publics répond que les contrats pour quelques-uns des ponts ont été donnés à M. Sinclair. Aucune soumission n'a été reçue pour la construction des ponts d'en bas. Quant aux avis publics, le temps étant très court, et le Gouvernement trouvant à donner l'entreprise d'une partie de l'ouvrage à des termes avantageux, l'a donnée. Pour quelques-uns des ponts, le temps n'avait pas permis de donner des avis publics.

27 Mars 1871.

Le Trésorier Provincial présente un bill concernant les successions *ab intestat*, et le Secrétaire Provincial présente un bill pour l'incorporation de l'Evêque de Ruperts Land, et un bill pour incorporer le Collège de St. John. Ces deux bills sont lus une première fois et référés au comité des bills privés.

28 Mars 1871.

M. ANGUS McKAY présente une pétition de certains habitants du Lac Manitoba, demandant au Gouvernement de leur venir en aide pour leur permettre de se livrer à l'agriculture.

Cette pétition a fait passablement de bruit, faute d'avoir été comprise.

On a crié dans certains quartiers que les habitants de Manitoba voulaient se faire fournir gratuitement par le Gouvernement de tout ce dont ils avaient besoin pour cultiver, animaux, instruments, grains, etc.; et que le *bill* présenté par M. McKay était un bill inique, honteux.

Voici la vraie question. Les Pétitionnaires sont habitués à vivre de chasse et de pêche. Comprenant que les temps sont changés, qu'il s'agit maintenant de s'attacher à la terre pour lui demander la subsistance, vu que le gibier et le poisson deviennent plus rare, ils se sont adressés à la Législature pour obtenir un peu de secours. L'établissement du Lac Manitoba est un établissement assez considérable, à 25 ou 30 milles de distance de tout autre endroit habité. Il n'y a pas dans tout l'établissement une seule charrue, ni autre instrument agricole et ils n'ont pas les moyens de faire venir à temps tout ce qu'il leur faut pour cultiver. Que vont-ils faire? Alors ils décident de s'adresser au Gouvernement pour lui demander de prendre des mesures pour leur faire parvenir des instruments d'agriculture et des grains, en promettant d'en payer le prix dans le courant de l'automne ou de l'hiver. C'est un prêt, une avance qu'ils demandent, et non pas un don.

La pétition ayant été reçue, M. McKay propose qu'elle soit référée au comité de l'Agriculture et de l'Emigration.

Quelques membres prennent feu et s'y opposent. D'autres soutiennent la pétition et representent que si le gouvernement doit faire des dépenses pour développer les ressources du pays, en favorisant l'émigration, on ne peut pas le faire d'une manière plus patriotique que de favoriser les gens du pays même qui veulent faire exactement ce que l'on attend des étrangers.

L'Orateur fait remarquer que le fait de référer la pétition au comité ne lie en rien la Chambre. La motion est alors mise aux voix et emportée sur division.

Pour: Hon. MM. Clarke, Howard, Girard, MM. Beauchemin, Lemay, Klyne, Schmidt, Dubuc, McTavish, McKay, Breland.—11.

Contre:—Hon. M. Boyd, MM. Bunn, Dr. Bird, F. Bird, Taylor, Spence, Norquay, Burke, Hay, Sutherland.—10.

M. NORQUAY demande si les terres occupées dans la Province, en dehors de la portion arpentée, doivent, d'après les dispositions de l'Acte de Manitoba, tomber sous le contrôle du Gouvernement de la Puissance; et si les habitants situés sur la rivière Assiniboine, en dehors de la portion arpentée, auront droit aux deux milles de profondeur dont jouissent les colons qui se trouvent en dedans de cette limite.

Le Secrétaire Provincial répond qu'il y a là une question de loi, dérivant de l'Acte, et une question d'administration. Quant à la question de droit, le Gouvernement n'a aucun Document qui puisse le renseigner mieux qu'aucun membre de la Chambre. La question d'administration est du ressort du Gouvernement de la Puissance. Mais ce que le Gouvernement peut dire, c'est que la question sera sérieusement considérée par le gouvernement fédéral, et il y a tout lieu de croire que ces colons-là seront traités sur le même pied que les autres.

M. HAY propose que tous les bills soient imprimés dans les deux langues avant leur seconde lecture.

Le Procureur-Général s'oppose à la motion, à cause des dépenses. Les bills importants seront imprimés; quant aux autres des copies françaises et anglaises seront déposées sur la table du Greffier, de manière à être accessibles à tous les membres.

La motion est perdue.

M. HAY demande si le Gouvernement a pris des mesures pour retenir les volontaires dans Manitoba.

Le Secrétaire Provincial dit que comme le maintien de la force volontaire dans cette Province entrainerait de grandes dépenses pour la Puissance, c'est au Gouvernement Fédéral à juger ce qu'ils ont à faire. Mais comme il peut y avoir de graves raisons pour retenir ici les soldats, Son Excellence à fait à Ottawa des représentations à ce sujet. A l'heure qu'il est, le Gouvernement n'a reçu aucune information officielle que les troupes seront retirées.

29 Mars 1871.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le bill relatif à la fonction d'Orateur de l'Assemblée Législative; l'Hon. M. Girard au fauteuil.

L'Orateur explique la nécessité de cet Acte. D'après la constitution anglaise lors que l'Orateur s'absente même pour quelques minutes, la Chambre ne peut rien faire à moins d'élire un nouvel Orateur par les procédés ordinaires. Le bill pourvoit à cet inconvénient.

Lorsque l'Orateur sera forcé de laisser le fauteuil pour une séance ou une partie de séance, il peut désigner un membre pour le remplacer, et la Chambre pourra continuer la séance en question.

Le Procureur-Général propose la seconde lecture du bill pour légaliser une copie de plans des arpentages faits par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le plan original de ces arpentages était perdu. Le Gouvernement en avait entre les mains une copie qu'il voulait faire légaliser. Plusieurs membres, sachant que le plan original lui-même n'était pas correct, ne voulurent pas donner une valeur légale à une copie de ce plan.

Une discussion assez animée s'en suivit. Il fut expliqué que le bill ne donnent à la copie que la valeur de l'original lui-même. Mais M. McTavish, avec la majorité de la Chambre ne virent nullement la nécessité d'une mesure à cet effet. Ce plan pourrait servir comme guide, comme index, pour les livres des terres concédées par la Compagnie; mais on ne pouvait s'y rapporter quant aux dimensions des lots, ou autres objets auxquels des plans de ce genre ont coutume de servir.

Le bill fut à la fin référé à un comité spécial chargé d'examiner le plan, et tout ce qui s'y rapporte.

La Chambre se forme en comité général sur le bill relatif à la tenue des comptes publics suivant le cours du Canada, Mr. Norquay au fauteuil.

Le Procureur-Général explique le principe du bill. Jusqu'à présent le louis sterling passe pour $5 tandis qu'en réalite il ne vaut que $4.86 2/3. Lorsque le Gouvernement donne un chèque en louis sterling, la Compagnie de la Baie d'Hudson, entre les mains de laquelle l'argent est déposé, paie le chèque en louis sterling, mais en comptant le louis pour $5. Ainsi il y a perte pour la Province, et profit pour la Compagnie.

M. McTAVISH dit que la Compagnie en payant un chèque, n'entre au compte du Gouvernement que la somme actuellement payée. Il prétend que la Compagnie ne retire aucun profit de cette besogne. Elle emploie un commis pour tenir ses comptes, et sans rénumération. Quant à la jouissance de l'argent, elle n'est pas très lucrative, vu qu'il n'y a pas dans le pays la facilité de placement qui existe ailleurs.

L'Orateur montre l'importance du bill et l'urgence d'établir au plus tôt, dans tout le pays un cours monétaire uniforme. La chose ne peut se faire d'un seul coup; il faut y aller graduellement. Le bill est un premier pas fait dans ce sens, et on a tout lieu de croire qu'il sera efficace.

Le bill est adopté sans amendement.

30 Mars 1871.

M. BUNN demande si le Gouvernement a reçu quelque communication du cabinet d'Ottawa, relativement à la 4ème sous-section de la clause 32 de l'Acte Manitoba.

Le Secrétaire Provincial répond qu'aucune communication officielle de ce genre n'a été reçue par les membres du Gouvernement. Mais ils ont eu connaissance d'une lettre écrite par Sir George E. Cartier, assurant, tant de sa part que de celle de ses collègues, que les personnes qui, aux termes de la clause en question, réclameraient le droit de pré-emption, seront sur le même pied que les autres colons et pourront garder les terres qu'ils auront prises, sans paiement.

M. McTAVISH introduit un bill pour protéger les personnes et la propriété sur les grand chemins.

Le comité des privilèges et élections présente son rapport sur l'élection d'Headingly. Le rapport démontre que le comité, après examen des témoins, est d'avis que le membre siègeant, M. John Taylor, n'a pas été élu légalement, et que le siège de cette division électorale appartient à M. James Cunningham, qui a la majorité des votes légaux.

M. Taylor est prié de sortir pendant que la chambre va prendre en considération le rapport du comité.

Le Procureur Général propose, secondé par le Secrétaire Provincial, que W. B. Hall, officier rapporteur pour la division d'Headingly, soit prié d'amender son rapport, de manière à substituer le nom de M. James Cunningham à celui de M. Taylor.

Quelques membres s'opposent à la motion. Ils prétendent qu'il vaudrait mieux ne déclarer ni l'un ni l'autre élu, et leur donner la chance d'une élection nouvelle.

Nous exposerons la question en quelques mots. Le poll devait se clore à 4 heures. L'officier rapporteur, M. Hall, voyant qu'il y avait égalité de voix, crut pouvoir donner son vote prépondérant en faveur de M. Taylor.

Dans Ontario et Québec, dans les élections municipales, l'officier rapporteur a le vote prépondérant lorsqu'il y a égalité de voix. Mais la chose n'a pas lieu pour les élections législatives. M. Hall voulut cependant exercer ce privilege. Son vote fut rayé.

M. CUNNINGHAM objectait à un autre vote, celui d'un nommé Sutherland, il s'était présenté pour voter, et le serment lui avait été demandé. Mais 4 heures sonnèrent avant qu'il eut le temps d'enregistrer son vote et prêter serment. Il fut allégué qu'un vote non complet n'était pas un vote. L'officier-rapporteur avait cependant inscrit ce vote sur le livre de poll.

La motion du Procureur Général fut mise aux voix et emportée sur division.

(A continuer.)

ST. BONIFACE.

JEUDI 22 JUIN, 1871.

La question des terres.

Une vive excitation règne au sujet des terres, et chacun se croyant lésé dans ses droits menace de prendre la loi en mains, de l'interpréter à sa guise et de courir sus à celui qui oserait y résister. On parle de quelque chose comme d'une *indignation meeting* qui se tiendrait l'un de ces soirs à Winnipeg.

Nous déplorons cet état de choses, car nous avons la ferme confiance qu'avec de la prudence et de la modération tout s'arrangerait pour le mieux. Malheureusement, il y a parmi nous des individus qui n'écoutent que leurs violents préjugés et sont constamment à guetter l'occasion propice pour conseiller les mesures les plus violentes et les plus funestes. Nous mettons les émigrés en garde contre ces hommes de trouble et de révolte.

Nous pouvons assurer les nouveaux venus que la population indigène les verra s'établir ici avec plaisir, à condition qu'ils donnent des preuves de leurs respect pour la loi et les droits d'autrui. Ce n'est ni à tel hôtel, ni à tel restaurant, ni à tel bureau de sédition et de vengeance qu'ils doivent aller se renseigner pour choisir leur établissement, mais chez Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur, et là seulement.

L'Hon. M. Archibald est le seul haut fonctionnaire qui ait le pouvoir de les renseigner, de les diriger et d'interpréter les instructions qui lui sont transmises d'Ottawa au sujet des terres, soit de la réserve, soit de la Couronne. Son Excellence a donné assez de preuves de sagesse dans les dix derniers mois de son administration pour que tous puissent l'approcher avec la confiance que justice leur sera faite. D'ailleurs, le Lieutenant-Gouverneur n'agit pas et ne peut agir en autocrate; il est fonctionnaire responsable de tous ses actes au gouvernement fédéral d'Ottawa, et offre par cela même des garanties d'équité et d'impartialité que personne ne peut ignorer.

La loi existe dans Manitoba; nous avons un gouvernement régulier; il y a des tribunaux; le désordre, les violences, les vengeances, les haines nationales, religieuses et politiques ont par conséquent moins raison que jamais de lever la tête, d'enrégimenter les nouveaux venus et de rendre la province inhabitable pour les citoyens honnêtes, paisibles et laborieux.

Aussi, regrettons-nous vivement de voir le *News-Letter*, organe de M. Schultz, favoriser indirectement ce parti d'exaltés en interprétant faussement l'Ordre en Conseil d'Ottawa en date du 26 mai 1871. Nous le répétons, cette interprétation est fausse en tous points, et nous répétons aussi que le seul homme qui ait le droit d'interpréter l'Ordre en question est celui qui est chargé de l'exécuter, et ce seul homme est Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

La violence et les préjugés sont les pires conseillers en politique, comme en affaires privées.

EUROPE.

Les funérailles de l'archevêque Darboy assassiné par les Communistes, ont eu lieu le 7 courant. Une pompe funèbre extraordinaire a été deployée, et un concours immense de toutes les classes de la société accompagnait le convoi et encombrait les rues. Parmi les assistants se trouvaient le maréchal McMahon, les généraux Vallée, l'Admirault, et l'hon. M. Favre.

Un grand nombre de prêtres également assassinés ont aussi eu leurs funérailles le même jour.

L'assemblée nationale a voté, par une immense majorité, l'abolition de la proscription. Plusieurs princes, bannis sous Napoléon, ont eu la permission de rentrer dans le pays et d'assister aux séances de l'Assemblee nationale. Mais ils ont l'injonction formelle de ne rien faire contre la république.

Le *Siècle* propose que Thiers soit continué dans ses fonctions.

Une dépêche du 9 Juin dit que l'Admirault va être nommé gouverneur de France.

Le calme se rétablit peu à peu en France.

Il s'est formé à Rome une société catholique qui s'est intitulée *la Croisade*. Elle est composée d'enfants des deux sexes. Ils s'élèvent déjà au nombre 1,514. Le but de leur formation est de prier pour le triomphe de l'Eglise et le salut du St. Père, en récitant chaque jour un *Ave Maria*. On ne peut douter que la Salutation Angélique, sortant tous les jours du fond de tant de cœurs innocents, ne soit agréable à la Vierge immaculée.

Dans la matinée du 11 avril, notre Saint-Père daigna admettre en sa présence une députation de trente-quatre de ces enfants. La jeune Giovenale lut à Sa Sainteté une touchante Adresse.

Le Souverain Pontife leur témoigna sa vive satisfaction, les exhorta à persévérer dans leurs prières, leur donna sa main à baiser et termina en leur distribuant des dragées.

Cette scène ne rappelait-elle pas Notre-Seigneur Jésus-Christ disant à ses disciples: *Sinite parvulos venire ad me.*

A Amsterdam, en Hollande, il y a eu dernièrement une imposante manifestation catholique à l'adresse du St. Père et l'on prépare de grandes fêtes pour le Jubilé du Successeur de Pierre.

En Bavière le même mouvement se propage, comme se préparent égalemen les plus belles fêtes pour le 16 juin. Diverses commissions sont déjà formées dans ce but; les évêques règlent les cérémonies et les fidèles sauront correspondre par leur pieux concours.

L'Angleterre se meut aussi. Mgr. Manning s'est mis à la tête d'une adresse qui doit réunir les signatures de tous les catholiques des deux sexes riches comme pauvres, au-dessous de trente ans. Cette adresse devra être présentée le 16 juin par le vicomte Campden.

Le Conseil Supérieur de la Jeunesse Catholique d'Espagne organisa une souscription dont le produit sera offert à Pie IX le 21 juin, jour de son exaltation au Souverain Pontificat.

Déjà la jeunesse Catholique de Madrid a offert plus de 1,500 fr.

La Députation de la Jeunesse Catholique d'Angleterre au près du Saint Père a dû quitter Londres aujourd'hui même et arrivera à Rome le 14 pour recevoir audience le 15

Elle se compose des représentants des meilleures familles et un bon nombre d'étudiants des diverses institutions catholiques du pays, sous la Présidence et la conduite de son organisateur dévoué l'Honorable E. Noel.

LES EMIGRES.

Les immigrants qui arrivent ne sauraient avoir des informations trop exactes sur le droit qu'ils peuvent avoir en s'établissant dans la Province. Un Ordre en Conseil, publié dernièrement, déclare qu'au moment des arpentages, les personnes trouvées sur des terres où elles se seront établies *de bonne foi* et y auront fait des travaux, seront confirmées dans la possession de ces terres, soit d'après le droit de pré-emption ou celui de *homestead*

Nous conseillerons aux immigrants de bien faire attention aux mots *de bonne foi* que porte le document en question. Ces mots-là ne sont pas inutiles. S'ils allaient s'établir sur les réserves des Métis, telles que définies et publiées dans ce journal, ils ne pourraient plus être *de bonne foi*, et ne seraient pas considérés comme tels.

Tout le monde sait que les Métis ont le premier droit à la possession d'une partie du pays, droit qu'ils possèdent en vertu de leur origine, et qui leur a été reconnu et garanti par l'Acte de Manitoba.

L'octroi privilégié de 1,400,000 acres de terres consacre et délimite ce droit. Or, ils ont aujourd'hui choisi leurs terres, et ont fait connaître publiquement leur choix par la voie des journaux. Le Lieutenant-Gouverneur, qui, d'après l'Acte de Manitoba, doit être chargé de désigner les terres des Métis, se basant d'ailleurs sur un Ordre en Conseil à cet effet, désigne pour ces mêmes réserves, les terres choisies par les Métis eux-mêmes.

Tous ces faits, sont, ce nous semble, connus assez et publiés pour que personne ne puisse en prétexter ignorance; c'est pourquoi nous ne saurions trop conseiller aux immigrants d'être prudents et de bonne foi; car nous ne croyons pas qu'ils pourraient être considérés comme tels, s'ils allaient sans souci des conséquences s'établir sur les réserves des Métis.

Depart de Mgr. Grandin.

Mgr. Grandin a repris la route de ses lointaines et pénibles missions lundi dernier, en compagnie des RR. SS. Charlebois, Assist. Générale, St. Michel et Riel et de quatre auxiliatrices, Josephte Lajumonière, Georgina Hudon, Marie Landry et Marcelline Sauvé.

La veille, le pieux prélat avait prêché à l'office du matin; dans l'après-midi il avait fait ses adieux et donné sa bénédiction à la paroisse. Le départ a eu lieu à neuf heures du matin, au son des cloches; Mgr. Tache a accompagné l'évêque missionnaire jusqu'à St. François Xavier, où la caravane a pris le diner. Les RR. SS. Clapin, Supérieure, Sobienski, Ethier, Boir et McDougall ont aussi reconduit leurs compagnes jusqu'à ce dernier endroit.

Nous nous joignons de tout cœur aux vœux exprimés par Mgr. de St. Boniface dimanche après les vêpres, lorsque Sa Grandeur annonçait aux fidèles le départ des heroïques missionnaires et demandait à Mgr. Grandin sa bénédiction; nous formons les souhaits les plus ardents pour que leur long et fatiguant voyage s'accomplisse heureusement.

Dans l'état précaire où se trouve l'œuvre des missions de cette partie de l'Amérique par suite des calamités effrayantes qui viennent de fondre sur la France, ce n'est pas sans une grande tristesse que tous ont vu cette nouvelle caravane d'apôtres s'éloigner: car qui peut prévoir les misères et le dénument qui les attendent pour l'année prochaine, alors que les ressources de la Propagation de la Foi manqueront tout-à-fait dans le Nord? Mais le dévouement ne calcule pas les obstacles, ni les sacrifices; et plus une œuvre promet de difficultés plus une âme généreuse, selón Dieu, l'embrasse avec ardeur.

Durant son séjour à St. Boniface, Mgr. Grandin a été de la part de Son Excellence, le Lieutenant-Gouverneur, l'objet d'attentions délicates, et nous croyons savoir que les entrevues qu'a eues Sa Grandeur avec M. Archibald ne seront pas sans résultats pour les établissements de la Siskatchiwane, du lac la Biche et de l'Ile à la Crosse.

Sur les trois religieuses missionnaires arrivées avec la R. S. Charlebois, une seule a continue le voyage; et Rvdo. S. Riel, sœur de M. Louis Riel, a été designée pour l'accompagner. C'est, croyons-nous, la première missionnaire que la nation métisse de la Rivière Rouge donne à cette grande œuvre apostolique, et elle n'en pouvait offrir une plus digne. Les qualités du cœur et de l'intelligence et une charité inépuisable distinguent la nouvelle missionnaire; c'est un sacrifice pour sa famille et toute la population, mais c'est en même temps une gloire et une bénédiction pour tous. La Communauté de St. Boniface compte, outre S. Riel, trois religieuses métisses, les RR. SS. Connolly, Goulet et Delorme. Il n'y a pas encore de prêtres métis.

Mgr. Grandin espère se rendre à sa destination dans cinquante jours.

La St. Jean-Baptiste.

Nous voyons avec un vif sentiment de plaisir qu'on se prépare à fêter le 24 juin parmi nous. La solennité n'aura ni les grandes pompes, ni l'éclat, ni le retentissement qu'il sera possible, peut-être, de lui donner plus tard; mais comme expression d'union et d'amour de la patrie, peu la surpasseront en sincérité.

Il y aura une grande messe pontificale, samedi matin, à St. Boniface, sermon de circonstance, musique, pain-bénit, et pique-nique champêtre dans l'après-midi.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tous sont invités, dans toutes les paroisses, à venir se joindre à la fête.

Nous prions les dévoués amis du *Métis* de vouloir bien nous transmettre au plustôt les listes complètes d'abonnés qu'ils ont bien voulu prendre.

Un exemple.

La semaine dernière, la Cie. de la Baie d'Hudson a fait arrêter le Petit Castor, traiteur sauvage du lac la Biche, sur bref de "Capias." Il parait que le Petit Castor, qui devait une centaine de louis à la Compagnie depuis deux ou trois ans, au lieu de venir payer ses dettes, ou du moins vendre son "pelu" au fort où on lui aurait payé le même prix qu'ailleurs, a préféré aller chez d'autres Marchands faire sa vente et acheter son équipement.

Voulant mettre un terme à ce genre d'abus, M. John McTavish a fait arrêter l'individu au moment où il partait afin de lui donner une leçon qui servira à d'autres, nous l'espérons.

Le Chemin de Fer du Pacifique.

M. Sandford Fleming a presque terminé les arrangements pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique. Les points à explorer sont entre le lac Nipissing et le lac Winnipeg à l'extrémité orientale, et à travers la chaîne de montagnes à l'extrémité du Pacifique. Les plaines intermédiaires ne présentent aucune difficulté et ne seront pas explorées. L'ouvrage sera divisé entre 18 ou 20 partis d'explorateurs, chacun prenant une section de 70 à 80 milles. On espère pouvoir connaitre assez de la route pour en faire rapport à la prochaine session du parlement.

Le traite de Washington.

Le correspondant de la *Gazette* de Montréal à Ottawa lui télégraphie que les membres du cabinet sont parfaitement d'accord sur le traité de Washingtion, et le correspondant ajoute qu'il ne doute pas, d'après ce qu'il a entendu dire, que la position qu'ils ont prise à ce sujet satisfera le pays.

L'absorption de Rome est fatale.

Le 24 Août 1870, le comte Ponza di San Martino, avant d'aller remplir sur les bords du Tibre une mission qui pèsera comme un lourd fardeau sur son âme, prononçait dans le Sénat italien les paroles suivantes: "Nous avons une blessure toujours saignante dans le cœur de la nation, je veux dire la question romaine. J'ai appele sur elle l'attention du Sénat à la fin de 1860 et j'ai exposé une solution. Un jour viendra et il n'est peut-être pas loin, où il arrivera de ces deux choses: l'absorption de Rome ou l'annihilation de l'Italie par Rome."

Dans un article intitulé: *Absorption de Rome*, l'*Unita cattolica* de Turin, rappelait naguère ces paroles, et à la suite de cette citation se demandait laquelle de ces deux alternatives sera la réalité. Sa réponse est remarquable et provoque de sérieuses méditations.

"...Nous ne voulons pas, ajoute M. Margotti, nous expliquer sur ce qui se passe sous nos yeux: il nous suffit de jeter un regard sur le passé: on y voit que ceux qui ont voulu absorber Rome ont été grandement humiliés.

"1o Vers la fin du dixième siècle (998), Crescennius que Dibbon décore du nom de *Brutus* voulut absorber Rome.

A deux reprises, il s'empara de l'autorité souveraine. Il opprima les Souverains Pontifes et les exila; enfin il conçut le dessein de restaurer dans la ville sainte l'autorité des empereurs grecs. Mais finalement il fut pendu par ordre, non du Pape, mais de l'empereur d'Allemagne, et sa tête fut exposée sur les créneaux du château saint-Ange.

"2o Arnaud de Brescia voulut absorber Rome, manger du Pape, mais le morceau s'embarrassa dans son gosier. Après avoir dominé à Rome, pendant dix ans, il fut mis en prison et de là condamné à la peine du feu; ses cendres furent jetées dans le Tibre.

"3o L'empereur Othon 1er, surnommé le *grand* voulut absorber Rome; il chassa de son trône le pape Jean XII dont cependant il venait de recevoir la couronne impériale. Bientôt après, il fut emporté par une attaque d'apoplexie.

"4o En 1209, Othon de Saxe, au mépris des lois, de la justice et de ses promesses solennelles, envahit le patrimoine du Saint-Siége, dans le dessein d'absorber Rome. Le Pape lança sur lui une excommunication: quelque temps après, Othon fut vaincu à Bouvines par les Français qui le dépouillèrent de sa couronne.

"5o Frédéric 1er Barberousse, jaloux de posséder Rome, chercha à l'absorber. Le pape Alexandre III lui résista, si bien qu'il fut obligé de lui faire amende honorable. Ce prince se noya en traversant le Cydnus en Cilicie et sa famille éprouva toute sorte d'infortunes

"6o L'empereur Henri IV assiéga Rome trois fois, y établit un anti-pape et trôna lui-même quelque temps au Capitole; mais il dut s'enfuir de la ville à l'approche du Normand Robert Guiscard, qui rétablit le véritable pape S. Grégoire VII, et il alla plus tard mourir de misère à Liége.

"7o L'empereur Henri V persécuta le Pape Paschal II, et voulut aussi absorber Rome; il eut à lutter contre de grandes troubles qui lui firent perdre sa couronne.

"8o Frédéric II conspira contre le Pape et songea à absorber Rome; il mourut empoisonné par son propre fils.

"9o Philippe-le-Bel persécuta le pape Boniface VIII et se proposait d'absorber Rome; il mourut d'une chute de cheval à l'âge de quarante-six ans.

"10o En 1792, la première République française ordonna au général Kellermann d'absorber Rome et de la délivrer du joug des prêtres. Elle fut elle-même absordée par le général Bonaparte.

"11o Le même général Bonaparte, devenu l'Empereur Napoléon 1er, fit à son tour absorber Rome, et y établit le département du Tibre. Il perdit son sceptre dans ce château même de Fontainebleau où il avait tenu prisonnier le Vicaire de Jésus-Christ.

"12o Joachim Murat envahit, en 1815, les Etats Pontificaux et chercha à absorber Rome. Trois mois après il fut condamné à mort et fusillé.

"13o Napoleon II avait reçut de son père le titre de *roi de Rome*; et quoiqu'il n'eût pas contribué lui-même à l'absorption de cette ville, il alla mourir jeune dans ce même palais où fut signé le decret de la déchéance temporelle de Pie VII.

"14o Louis Napoléon, frère du suivant, entra dans la société des Carbonari, se révolta contre le pape Grégoire XVI, et se proposait d'absorber Rome; mais il mourut bientôt après à Forli.

"15o Charles Louis Napoléon (Napoléon III), de concert avec son cousin, le prince Napolon, a conspiré pour l'absorption de Rome. Ils viennent l'un et l'autre de tomber; l'un est passé de son trône dans une prison du roi de Prusse, et l'autre court ça et là, en Europe, comme un personnage sans nom et sans patrie.

"16o Cavour, Farini, Fanti et leurs compères ont voulu absorber Rome; ils ne sont plus. Joachim Napoléon Pépoli avait vote l'absorption de la Ville Eternelle; il n'est plus. Il n'est plus question des Persono, des Areglio, des Bellari, Borella, etc., parce qu'ils ont voulu absorber Rome.

"Ces faits anciens et modernes, que l'on ne peut contester, nous les soumettons respectueusement aux méditations de M. le comte Ponza de San-Martino: ils lui feront connaitre par avance quels seront les résultats de la mission qu'il vient de remplir à Rome.

"MARGOTTI, prêtre."

Fete St. Jean Baptiste a St. Boniface.

A une grande assemblée tenue Dimanche dernier, le 18 Juin, au Collége St. Boniface, l'Hon. M. Girard fut élu Président et M. George Roy Secrétaire. M. le Président dans un discours plein de patriotisme expliqua le but de l'Assemblée. Il ne voulait pas que nous, habitants de la Rivière Rouge, nous restions muets dans ce concert unanime de réjouissances qui s'élèvent dans toute l'Amérique et même en Europe ce jour-là. Il voulait que les rivages de la Rivière Rouge fussent témoins de notre vitalité et qu'ils redisent que nous aussi nous sommes et voulons rester Canadiens-Français.

Après l'Hon. M. Girard, l'Hon. M. Royal démontra que comme le temps pressait il était urgent de nommer un comité d'organisation. Il fut proposé et adopté que les MM. suivants feraient partie de ce comité:

Le Révérend Père Lavoie, les Hons. MM. Girard et Royal; MM. Jos. Dubuc, George Roy, Louis de Plainval, Arthur L'evèque, Jean Mager, Louis Schmidt, Baptiste Brousse, Narcisse Marion, Elzéar de la Gimodière, André Beauchemin, Joseph Genton, Félix Trudel, Onis Monchamp et Louis Galarneau.

Proposé et adopté que le Président et le Secrétaire de l'Assemblée soient le Président et le Secrétaire du comité, et que le Secrétaire soit en même temps le Trésorier du comité.

(Signé,) GEORGE ROY,
Secrétaire.

Nouvelles Divesres.

—Mercredi, anniversaire du couronnement de l'augueste Pie IX, Pape, a été fêté à St. Boniface par le couvent et le collége. "Vidit annos Petri!"

—Nous croyons savoir qu'aux séances de l'Exécutif tenues cette semaine à Silver Heights et au fort Garry, les nominations de surintendants de l'Education, du conseil de l'Instruction publique, des régistrateurs, des juges de paix, coronaire et magistrats seront decidees.

—La semaine dernière, Carcajou, voleur célèbre parmi les tribus saulteuses, est venu rendre visite aux Ontariens etablis ou campés à la rivière aux ilets de bois, qui l'ont bien reçu. Comme la beauté de leurs chevaux attirait assez visiblement son attention, ses hôtes l'avertirent que si jamais il s'avisait de vouloir les enlever qu'il goûterait aux prunes de leurs carabines. Cette menace était imprudente au dernier point pour qui connait les sauvages.

La nuit suivante, plusieurs émigrés couchèrent dans un wagon après avoir attaché aux roues de la voiture une paire de chevaux superbes. Quelle ne fut pas leur surprise le matin en s'éveillant de voir les chevaux partis! Les liens avaient été coupés, et et Carcajou etait décampé avec les deux magnifiques bêtes.

Ils n'aperçurent au loin dans la prairie que la petite fumee bleue du campement de leur fier et audacieux ennemi.

—"L'International" est arrivé lundi matin avec un chargement de frêt et 25 passagers, parmi lesquels se trouvent M. C. Fraser et sa dame, de Québec. Il s'est remis en route hier midi pour Frog Point.

—Le "Selkirk" est arrivé hier après mis et repart aujourd'hui à midi.

—Deux bacs de McLane et Smith, du fort Abercrombie, sont amarrés depuis lundi au rivage de l'Assiniboine, près du fort Garry. Dans leur chargement se trouvant 250 quarts ou barils de lard appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

—Le grand-père paternel de M. Georges Pontbriand de cette ville, qui porte lestement ses 108 ans, est sans aucun doute l'homme le plus âgé de tout le Canada. Quand M. Pontbriand naquit, en 1763, Georges III était assis sur le trône d'Angleterre, les Etats-Unis étaient encore à l'état de colonies, et le dernier soldat français venait à peine de rentrer en France. Il avait 13 ans à l'époque où les américains se déclarèrent indépendants, en 1776; 49 ans quand la guerre de 1812 éclata; 74 ans lorsque ses compatroites se levèrent en armes, en 1837, et 104 ans au moment où la Confédération devint en force.

Lorsqu'il vit le jour, la population totale du Canada n'excédait pas 80,000 âmes:—elle excède aujourd'hui 4,000,000 d'âmes! le Haut-Canada n'était qu'une solitude inexplorée, et l'établissement le plus éloigné qui reconnût la suprématie de la Couronne Britannique était au Détroit:—Ontario fleurit maintenant comme la rose, et le vieux drapeau anglais a traversé le Lac Supérieur, le Mississipi, la Saskatchewan, le fleuve Colombie, et flotte à présent au-dessus des eaux du Pacifique.—*Gazette de Sorel.*

—Des lettre reçues de la Colombie Britannique indiquent que la population est très-satisfaite de la détermination du gouvernement fédéral d'entreprendre le chemin du Pacifique immédiatement.

—Un correspondant d'Ottawa dit que les journaux qui ont annoncé que les honorables MM. Langevin et Aikens allaient à Manitoba en voyage de plaisir, étaient dans l'erreur. M. Langevin y va au sujet du chemin de fer du Pacifique et d'autres ouvrages concernant son département, et M. Aikens, pour présider au règlement des terres publiques de Manitoba.

—A la Nouvelle-Ecosse, on propose que la chambre soit convoquée de nouveau pour prendre le traité de Washtngton en considération avant l'époque des élections. Les journaux ministériels gardent le silence à ce sujet et on attribue avec raison cette conduite de leur part à la crainte que cette question ne divise la chambre et n'ait un résultat désastreux.

—Dernièrement, il a été lu dans toutes les églises de Dublin, une circulaire du Cardinal Cullen sur l'éducation en Irlande dans laquelle Son Emminence s'exprime ainsi: "Insistons maintenant pour que les griefs du passé disparaissent, et nous aurons des écoles primaires Catholiques, des écoles intermédiaires Catholiques et une université Catholique. Il n'est pas juste que la jeunesse catholique soit obligée, pour acquérir des connaissances, d'avoir recours à des sources empoisonnées par l'hérésie."

—La *Patrie* raconte cette insurrection de jeunes filles à Paris:

Une insurrection d'un genre tout nouveau a eu lieu dans l'ancien établissement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue Saint-Jacques, à côté de l'Eglise de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fermée par ordre de la Commune.

Le lundi, 24 avril, les jeunes filles de neuf à douze ans qui le fréquentaient s'étaient rendues à l'école, n'y trouvèrent plus les sœurs, qui en avaient été expulsées la veille. Mais elle se virent en présence de trois institutrices laïques: la maîtresse et deux sous-maîtres nommees par la Commune pour donner à ces jeunes enfants l'enseignement philosophique. Tous les signes extérieurs de la religion catholique avaient disparu de la salle et avaient été remplacés par un drapeau rouge.

Les jeunes filles désorientées d'abord, se trouvant dans une salle nue et en présence de trois dames qu'elles ne connaissaient pas, se refusérent à écouter les explications de la nouvelles maîtresse, et s'écrièrent toutes en chœur:

—Nous voulons nos sœurs! nous voulons nos sœurs!

Comme la nouvelle institutrice les gourmandait, les jeunes filles s'emparèrent des bancs, des cahiers, des livres, etc., et les firent voler dans l'espace. Force fut donc de lever la séance.

Le mardi matin, celles des mères qui tiennent à donner à leurs filles l'enseignement laïque les ramenèrent à l'école après leur avoir exprimé leur ferme résolution de les y laisser quand même.

Mais ces jeunes enfants n'en tinrent pas compte et les scènes de la veille se renouvelèrent plus violentes encore. Il fallut vider de nouveau l'école. Nous ignorons si les révoltées sont rentrées dans l'ordre tel que l'entend la Commune: mais le nombre des élèves qui fréquentaient l'école, tenue par les sœurs, était de 350, et n'était plus le troisième jour que de 60.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

Vins, Eaux-de-vie, Ale anglaise, Cigares.

M. O. MONCHAMP,

DE WINNIPEG,

ANNONCE à ses amis et au public en général qu'il vient de recevoir, d'ANGLETERRE un Assortiment considérable et de première qualité, de

Vins,

Liqueurs,

Champagne,

Cigares,

Fruits conservés,

Cidre,

Bass Pale Ale.

Et d'autres effets dont la liste est trop longue pour être énumérée ici.

M. Monchamp met en vente tous ces articles; prix modérés.

Winnipeg, 19 Juin, 1871. aa.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-m.

RESTAURANT CANADIEN.

(*Voisin de GARRETT HOUSE*)

WINNIPEG.

Kelly et Laplante

PROPRIÉTAIRES.

Repas choisis prêts à toute heure.

Logement pour ceux qui le désirent.

Prix moderes.

Winnipeg, 16 Juin, 1871.

KELLY ET LAPLANTE,
Propriétaires.

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privee de 1ere classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. 1-m.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 5-m

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 8 Mai, 1871.

IL a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être membres additionnels du Bureau de Santé pour la Province de Manitoba,

L'Hon. FRANCIS OGLETREE.

JOHN NORQUAY, Ecr.

Par Ordre,

THOS. HOWARD.
Secrétaire Provincial.

DEMANDE DE TRAVERSIER.

Bureau du Ministre des Travaux Publics.

12 Mai, 1871.

LES soumissions seront reçues de toutes personnes qui désireront tenir la traverse de St. Norbert.

Les conditions seront connues en s'adressant au Bureau du Ministre des Travaux Publics.

(Signé,)

A. BOYD,
Ministre des Travaux Publics.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

ORGE A VENDRE.

S'ADRESSER

Au moulin à Vapeur de ROBERT TAIT.

12 Juin, 1871. 3-f

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871, 1-aa

C. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brévetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. juo.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

MAGASIN

DE

Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il a en magasin un assortiment considérable et complet de fer blanc et de tôle.

POÊLE DE CUISINE,
TUYAUX,
ZINC,
FEUILLES DE FERBLANC,
ETC., ETC., ETC.

Il a toujours en Magasin une grande quantité de ces différentes articles. Le ferblanc qu'il emploie pour les commandes est toujours de la première qualité.

Prix modérés.

PERDU.

DEPUIS l'automne dernier, un étalon de couleur noire, et portant la lettre P. avec une large couture. Ce cheval se trouvait entre la Pointe de Chênes et la Rivière Sale.

Une généreuse récompense sera donnée à celui qui m'en donnera des informations.

J.-BTE. PERREAULT DIT MORIN.
Pointe de Chênes.

BOIS DE SERVICE.

REÇU et mis en vente un lot du plus beau chêne.

S'Adresser à
R. PATTERSON.

M. R. Patterson achète pour de l'argent comptant les fourures (pelu) et les peaux.

Maison de McKenney.

Winnipeg, 6 Juin, 1871. 1 m.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront egalement leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du MÉTIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHÉS.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.